

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 19/09/2023, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Evelyne GRAS à Bernadette CACALY, Carole BARBIER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Diane THOMASSET à Béatrice JOBERT

Absent : Laurie CHAMPAVIER-BAHOUYA.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Béatrice JOBERT a été désigné(e).

DELIB 2023.09.25.2

OBJET : Subvention exceptionnelle à la Croix Rouge suite aux inondations en Libye

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que dans la nuit du 10 au 11 septembre 2023 la tempête Daniel a provoqué des inondations dévastatrices en Libye en ravageant plusieurs villes de la côte est. Le bilan fait état de plus de 11 000 morts et 10 000 disparus.

Les dégâts sont immenses et les besoins humanitaires sont importants.

C'est dans ce contexte que la Fédération internationale de la Croix Rouge et du Croissant Rouge lancent un appel d'urgence pour soutenir les opérations de secours en Libye et répondre aux besoins les plus urgents tels que sont la santé, l'eau, l'assainissement et l'hygiène.

La croix rouge française est en liaison directe avec le Croissant Rouge Libyen pour coordonner la réponse la plus efficace possible et se tient prête à déployer des moyens humains et matériels.

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'urgence de la situation,

Sensible à l'ampleur de ce drame, la commune de Saint Quentin Fallavier tient à apporter son soutien et sa solidarité aux Libyens.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 2 000 € au profit de la Croix Rouge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle de 2 000€ au profit de la Croix Rouge dans le cadre des inondations qui ont touchées la Libye.**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 25/09/2023

Publication et transmission en sous préfecture le 29 septembre 2023 29/09/2023

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20230925-Imc112942-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.